

Compte rendu de la séance du 18 Avril 2015

Présents : M. Claude LAFFONTA, M. Jean-Luc LAFFONTA, M. Jérôme CHALAN, M. Gérard GUIRETTE, M. Pascal FONTAGNERE, Mme Emmanuelle BOURNONVILLE, Mme Marie-Christine CASAUS, Mme Annie MAILLARD, Mme Marylise SALVADOR.

Excusés : Mme Suzanne CARDEILHAC, M. Raphaël LANCIANO.

ORDRE DU JOUR :

- Vote Budget 2015
- Vote des taux de fiscalité.
- Location terres communales – Bail Précaire .

I - Budgets 2015

1 – Budget principal :

Fonctionnement : 490 542 €
Dont en dépenses : 35 337 € de fiscalité reversée à un fonds de solidarité (FNGIR)
276 634 € de virement à la section investissement.

Investissement : 809 207 €
Dont en dépenses : 696 000 € de réserve investissement LEGS TENOT

Les principaux investissements prévus sont l'achèvement de la forêt (dégageant), l'achèvement de la base du clocher, l'acquisition d'une tondeuse, le remplacement de chaises à la salle des fêtes, l'aménagement et sécurisation des abords de la place et de l'église et autres travaux routiers, l'acquisition et l'enfouissement de deux conteneurs (verre et papier) .

2 – Budget logement

Fonctionnement : 73 045,00 €
Dont en dépenses : 40 167 € de virement à la section investissement

Investissement : 79 412,00 €
Montant qui comprend le remboursement du capital de la dette, le paiement de la TVA résiduelle sur la totalité du projet Castaingt et des provisions pour travaux.

3- Budget EAU

Globalement le budget s'élève à 76 174 € en faisant abstraction des doubles comptes. Il inclut, pour répondre à des obligations réglementaires, une provision pour travaux à réaliser sur le moyen terme et l'amortissement des investissements réalisés à ce jour.

II – Vote des Taux de fiscalité.

Du fait de l'incidence financière du transfert à la CCVAM de la compétence scolaire et périscolaire les taux votés selon la simulation faite par la trésorerie sont les suivants :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe Habitation	16,35	12,12
Taxe Foncière (Bâti)	5,57	5,57
Taxe Foncière (Non Bâti)	30,88	22,89
CFE	26,11	19,35

III – Terres communales.

Les baux précaires ont été renouvelés pour 2015 à Messieurs LASSERRE Lilian et GUERRERO Carlos aux conditions antérieures.